

Année 11 Numéro 27
Novembre 2006

L'Echo Saint Sauveurais
EDITION SPECIALE: DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Chers Administrés,

Prévenir les risques ou avoir le bon réflexe pour se protéger lorsque l'un d'entre eux survient, doit être une préoccupation pour chacune et chacun d'entre vous. Tous, élus et simples citoyens nous

tant une catastrophe mais cela veut dire qu'il faut savoir quoi faire au cas où une menace d'ordre naturel ou industriel peut nous exposer à un danger.

C'est pour cette raison que, conformément à mes responsabilités, je

tion des types de risque auxquels notre commune est exposée.

Lisez ce DICRIM attentivement, imprégnez vous de ces recommandations et conservez le précieusement.

C'est un document très important réalisé conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement avec l'aide de spécialistes du sujet réunis au sein d'une commission spécialement constituée.

Nous y ferons régulièrement référence afin que personne n'oublie ces gestes qui peuvent sauver même si nous souhaitons naturellement ne jamais avoir à faire face à de telles situations dans notre commune.

Michel Olivier MATHIEU



devons acquérir une culture du risque.

Cela ne signifie pas qu'il faille redouter à tout ins-

tant vous adresse ce numéro spécial de l'Echo Saint Sauveurais qui précise les gestes et les conduites que vous devez avoir en fonc-

DOCUMENT A CONSERVER

Toutes les consignes de sécurité pour faire face aux risques:

Risque d'inondation	Pages 2-3
Risque de mouvement de terrain	4-5
Risque industriel	6-7
Risque de transport de matières dangereuses	8-9
Risque de tempête	10-11
Modèles d'affiche	12-13
Plan d'affichage	14-15

RISQUE D'INONDATION

SITUATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

La commune de la Rivière Saint Sauveur est concernée par 2 types d'inondation:

1



2



Par débordement de l'Orange (le fond de vallée jusqu'à l'embouchure de la rivière près de l'échangeur autoroutier) et de la Morelle dans la plaine alluviale.

Par ruissellement sur certaines chaussées en cas d'orage important avec parfois ravinement ou saturation des réseaux d'évacuation.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises:

- Insertion des zones inondables au Plan d'Occupation des Sols
- Prescription des bassins d'orage pour les eaux pluviales dans le permis de construire pour les groupes d'habitations ou les lotissements
- Réserve foncière sur les terrains de l'ancienne usine Nobel en vue du creusement d'un bassin de retenue
- Études hydrauliques sur le bassin versant
- Extension et modifications sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales

Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous

Consultez le **Plan d'Occupation des Sols**

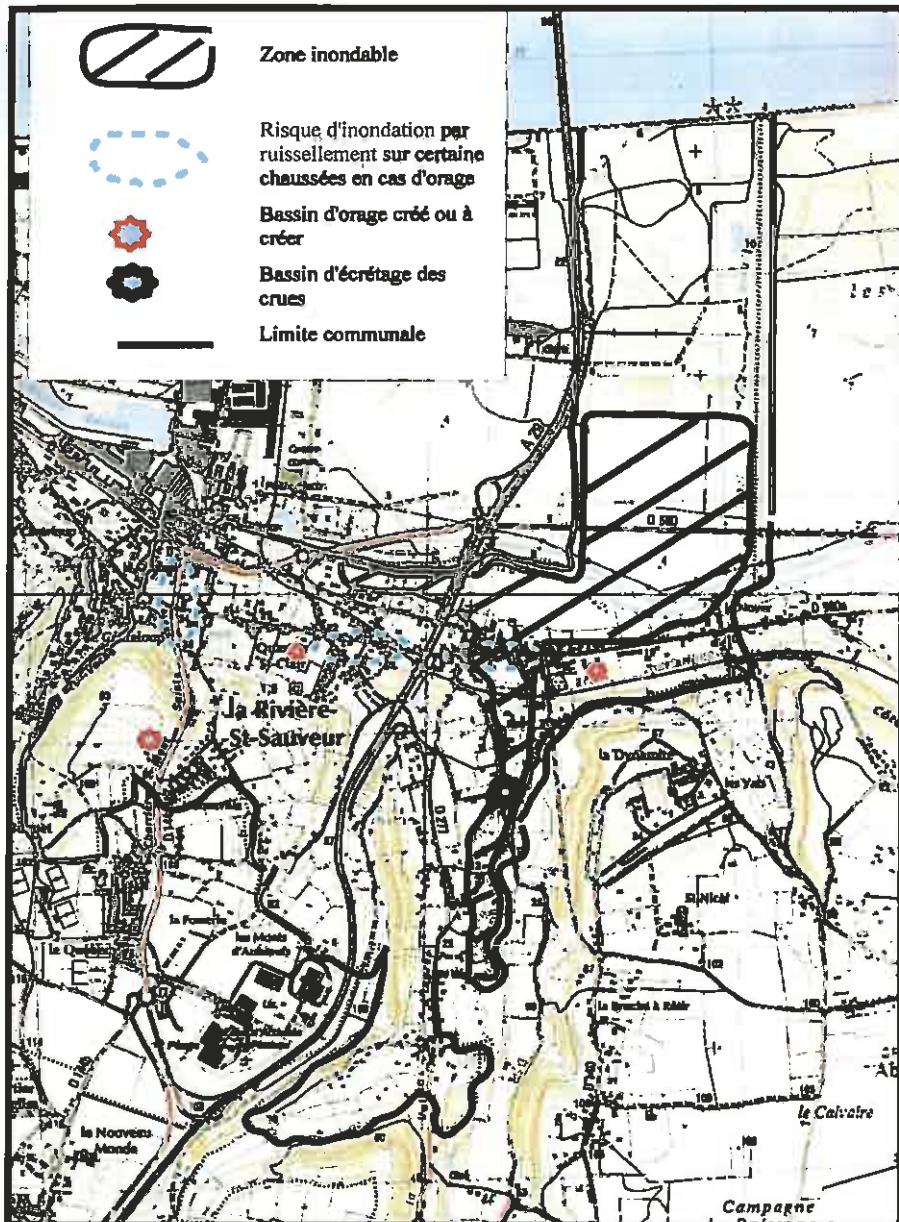
en Mairie - Tel 02 31 98 70 06

ou auprès de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur

Consignes de sécurité en cas d'inondation



1. abritez-vous
2. écoutez la radio "France Bleue Basse-Normandie" : 102.2 MHz
102.6 MHz
3. respectez les consignes



Les consignes viendront de la police, des pompiers ou de la municipalité



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Rassemblez l'indispensable



Coupez l'électricité, le gaz



Montez à pied dans les étages
Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leurs enseignants s'occupent de leur sécurité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant d'un danger

Après l'inondation

Aérez les pièces

Désinfectez à l'eau de Javel

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche

Chauffez dès que possible

SITUATION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par action de l'eau et de l'homme.

La commune de la Rivière Saint Sauveur est soumise au risque de mouvement de terrain:



Fluage de pente

Il s'agit d'un mouvement lent et superficiel de terrains généralement argileux, plastiques, sur faible ou forte pente. Ce mouvement survient par déformation gravitaire continue d'une masse parfois importante non limitée par une surface de rupture clairement identifiée; il se traduit par l'apparition de moutonnements et de boursoufles visibles dans les champs et peut affecter des versants entiers

Glissement de pente

Déplacement généralement lent (quelques millimètres par an à quelques mètres par jour), le long d'une surface de rupture identifiable, d'une masse de terrain cohérente. Les profondeurs de glissement sont variables.

Ces glissements s'accompagnent d'indices caractéristiques (niches d'arrachement, fissures, bourrelets, contre-pentes, arbres bousculés,...)

Effondrements de cavités (marnières)

Il n'y a pas de marnière identifiée ou suspectée sur le territoire communal mais on ne peut exclure complètement une probabilité de présence de marnière sur le secteur du plateau en liaison avec les anciennes pratiques agricoles.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises:

- Classement des zones de prédisposition forte ou modérée aux mouvements de terrains en zone inconstructible dans le Plan d'Occupation des Sols (POS)
- Réalisation d'une étude de sol dans la zone de la carrière, chemin des monts d'Aubœuf
- Élaboration d'un plan communal de sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité des populations.

Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous:
Consultez le Plan d'occupation des Sol au service de l'urbanisme de la Communauté de Communes ou de la Mairie

Consignes de sécurité



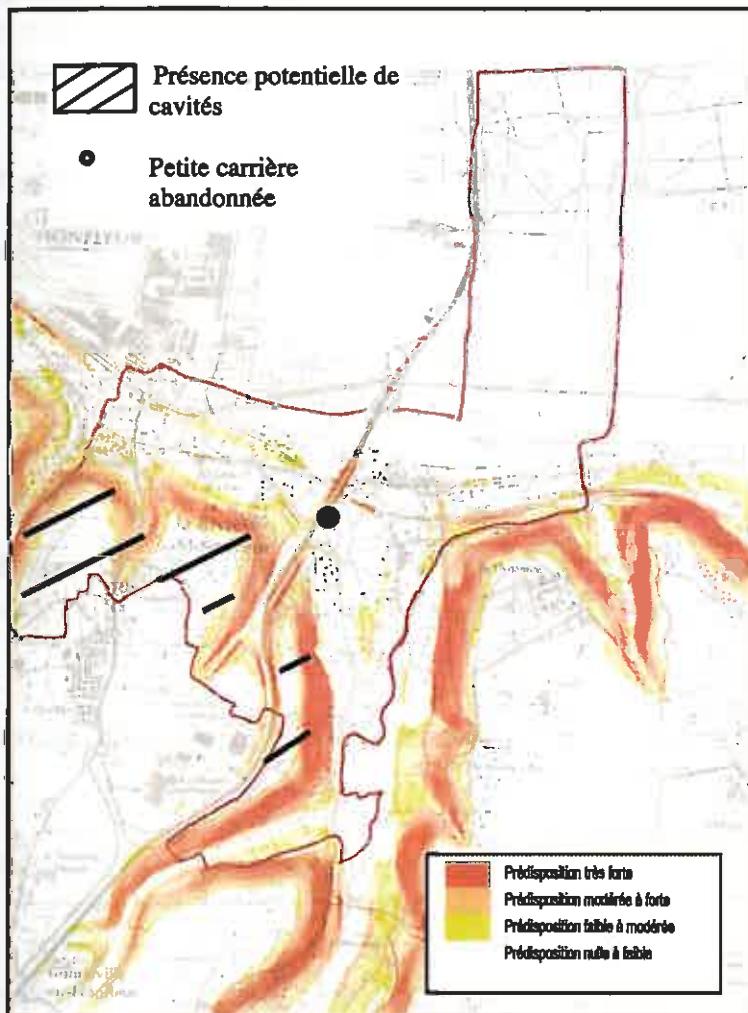
1. abritez-vous

2. écoutez la radio "France Bleue Basse-Normandie" : 102.2 MHz
102.6 MHz



3. respectez les consignes

En cas d'éboulement et de chutes de pierres



PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres



Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES



Fermez le gaz et l'électricité



Evacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas



Éloignez-vous de la zone dangereuse

En cas d'effondrement du sol

A l'intérieur



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

A l'extérieur



Éloignez vous de la zone dangereuse

Si vous êtes témoin d'un éboulement, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe: 18 ou portable: 112), en précisant les lieux

SITUATION

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.



La commune de la Rivière Saint Sauveur est concernée par des établissements industriels à risque situés au nord de la Seine, dont certains classés SEVESO, avec comme principal risque celui de dégagement toxique

Il existe également sur le territoire voisin, celui de la commune de Honfleur, des entreprises présentant des dépôts industriels dangereux avec risque d'explosion et/ou d'incendie avec dégagement toxique

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises:

- Réglementation rigoureuse imposée aux industriels avec étude d'impact, étude de dangers, mise en place de mesures préventives importantes et formation des salariés
- Règlement pour le stockage, la manutention et le transport des matières dangereuses dans la zone portuaire.
- Plan d'Opération Interne (POI) réalisé par les industriels concernés et Plan Particulier d'Intervention (PPI) réalisé par le préfet de Seine Maritime.
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- Maîtrise de l'urbanisme afin de limiter ou interdire les constructions autour de ces établissements.
- Établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité des populations.
- Établissement par les écoles maternelle et primaire d'un Plan Particulier de Mise en Sureté

Consignes de sécurité en cas d'alerte



1. abritez-vous
2. écoutez la radio :
3. respectez les consignes

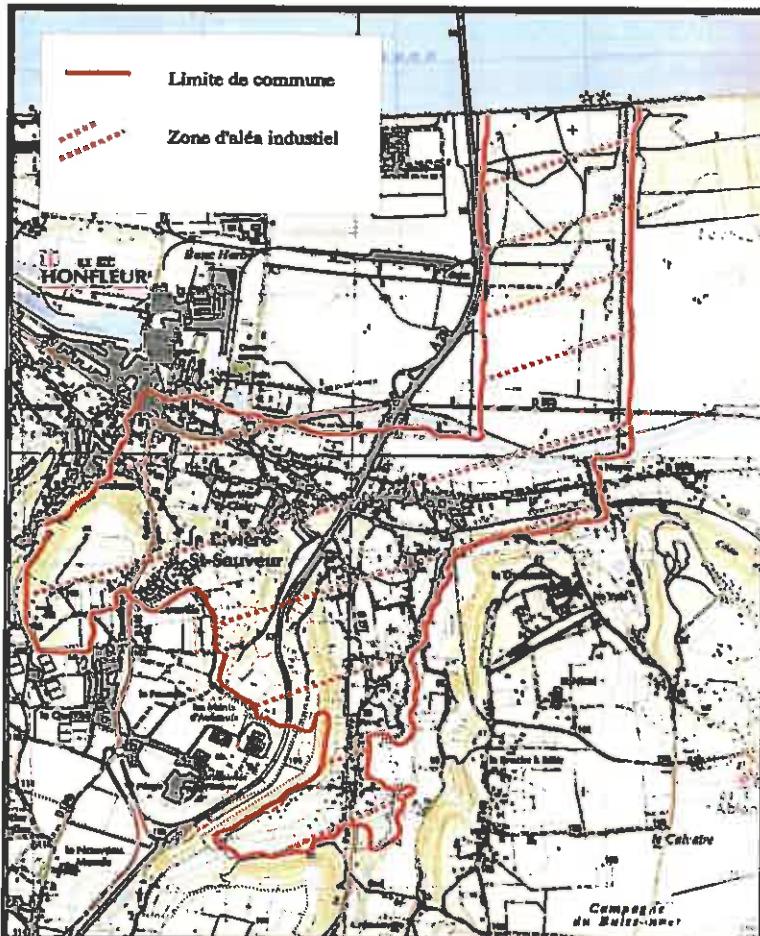
France Inter : 88.9 MHz
France Bleue Basse-Normandie : 102.2 ou 102.6 MHz
France Bleue Haute-Normandie : 95.1 MHz

ALERTE

L'alerte sera donnée par la sirène (fixe et mobile) ou par les Services de Secours :



Signal prolongé montant et descendant
d'une durée de 3 fois 1 minute,
espacée de 5 secondes



Fermez et calfeutrez portes,
fenêtres et ventilations



Rentrez rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Ne téléphonez pas, libérez
les lignes pour les secours



Ne fumez pas,
ni flamme, ni éthanche



N'allez pas chercher vos enfants
à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène (son continu de 30 secondes), les autorités ou la radio :



Aérez le local
Respectez les consignes données par les secours

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

SITUATION

Les conséquences d'un accident de Transport de Matières Dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs.

LA RIVIERE SAINT SAUVEUR et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière, ferroviaire, maritime et canalisation. Ce trafic concerne principalement dans notre commune la zone industrielle et portuaire du Poudeux ainsi que les axes majeurs que sont le canal de la Seine, l'A 29 et la RD 580.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- Règlement local pour le stockage, la manutention et le transport des matières dangereuses dans la zone portuaire.
- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation, réglementation de la vitesse.
- Identification et signalisation des produits transportés (voir encadré ci-dessous).
- Surveillance et contrôle du trafic fluvial, maritime, routier et ferroviaire ; réglementation de la circulation en centre ville.
- Plan de Secours TMD ; des plans spécifiques TMD existent pour la Seine et pour le gazoduc.
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.
- Sensibilisation en cours des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation afin d'élaborer en 2006 un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VEHICULES DE TMD



33 ▶ Code danger
1203 ▶ Code matière

CODE DANGER

- 1.: matières explosives
- 2.: gaz inflammables (butane...)
- 3.: liquides inflammables (essence...)
- 4.: solides inflammables (charbon...)
- 5.: comburants, peroxydes (engrais...)
- 6.: matières toxiques (chloroforme...)
- 7.: matières radioactives (uranium...)
- 8.: matières corrosives (acide...)
- 9.: dangers divers (piles...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.
Exemple : 33, liquide très inflammable.



Consignes de sécurité en cas d'alerte



1. abritez-vous

2. écoutez la radio "France Bleue Basse-Normandie" : 102.2 MHz

3. respectez les consignes

102.6 MHz

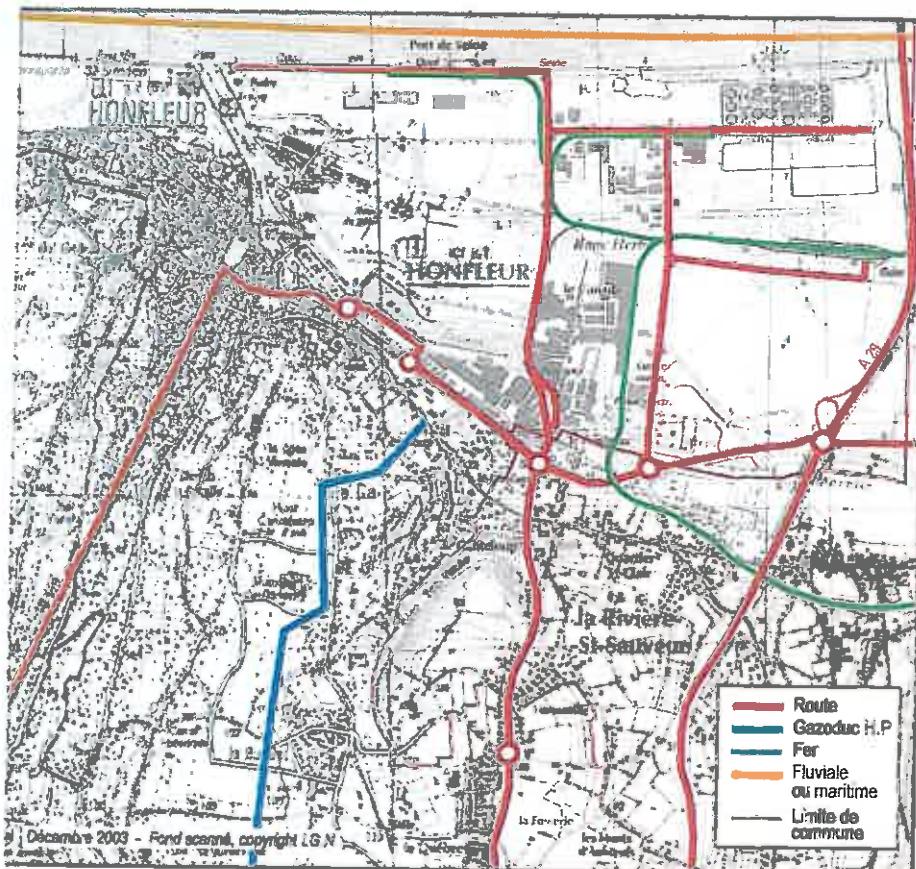


ALERTE

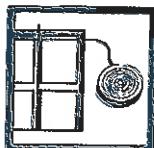
**L'alerte sera donnée par sirène mobile
ou par les Services de Secours :**

Si vous êtes témoin d'un accident de T.M.D.,
mettez vous à l'abri et alertez immédiatement
les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112),
en précisant les lieux et si possible
le code danger (voir page ci-contre)

*T.M.D. : Transport de Matières Dangereuses



Rentrez rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes,
fenêtres et ventilations



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les exposer



Ne fumez pas,
ni flamme, ni étincelle



Ne téléphonez pas, libérez
les lignes pour les secours

FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :

Aérez le local - Respectez les consignes données par les secours

RISQUE TEMPETE

SITUATION

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle).

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.

Ces effets dépendent de l'orientation des vents, de l'importance de la chute de pression atmosphérique et du coefficient de marée.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises:

- Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo France de cartes de vigilance météorologique 2 fois par jour, attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures (voir plan ci-contre).
- Émission d'un message d'alerte par la préfecture (automate d'appel) et mise en vigilance des services municipaux dès réception.
- A l'étude, diffusion de l'alerte par automate d'appels pour les établissements recevant du public.

CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :

Météo-France tél : 3250 ou 0 892 68 02 14

Minitel : 3615 code météo

Internet : <http://www.meteofrance.fr>

Météo-Marine tél : 02 32 74 03 60 (Le Havre)

0 892 68 08 08 (Répondeur)

Consignes de sécurité en cas de tempête



1. abritez-vous
2. écoutez la radio "France Bleue Basse-Normandie" : 102.2 MHz
3. respectez les consignes

102.6 MHz

CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

niveau 1 :
Risque faible



PAS DE VIGILANCE particulière.

niveau 2 :
Risque moyen



ETRE ATTENTIF à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.

Se tenir au courant de l'évolution météo.

niveau 3 :
Risque fort



ETRE TRES VIGILANT
Phénomènes météos dangereux prévus.

Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

niveau 4 :
Risque très fort



VIGILANCE ABSOLUE
Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle.

Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

AVANT

- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel
- Annulez les sorties en mer



Gagnez un abri en dur



Fermez portes et fenêtres

PENDANT



Ecoutez la radio et les bulletins météo
Respectez les consignes des autorités



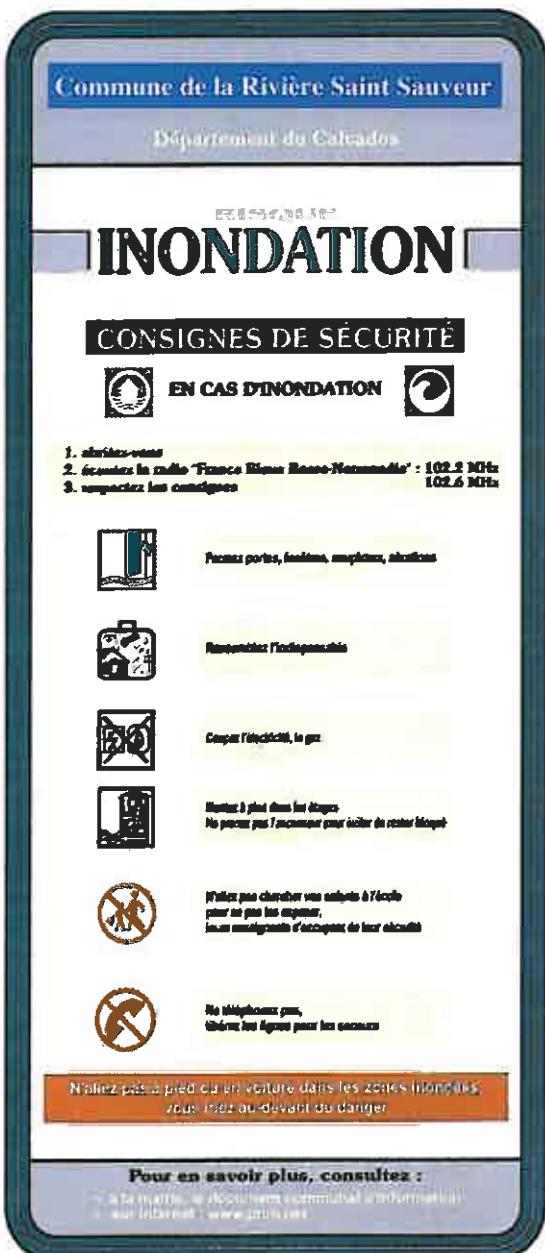
Déplacez vous le moins possible

APRES

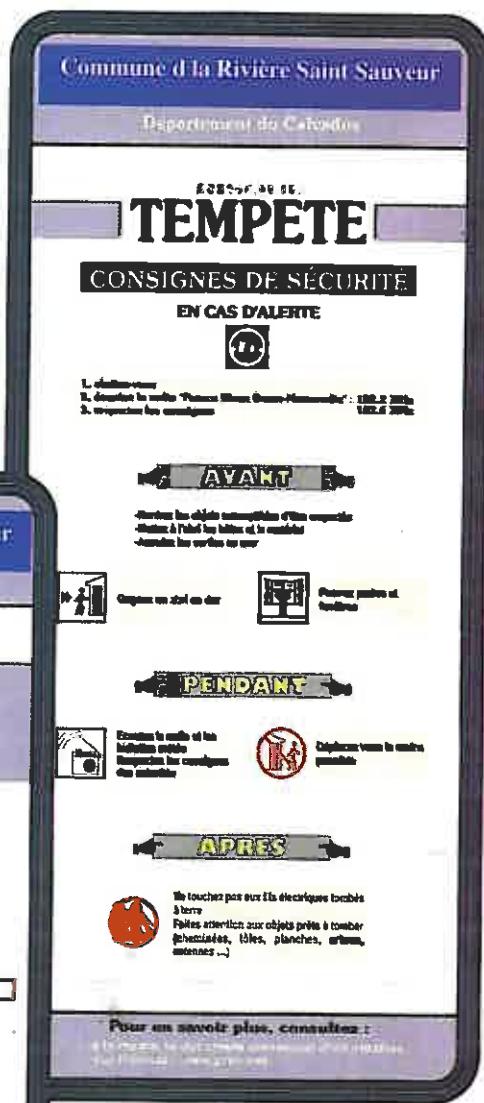


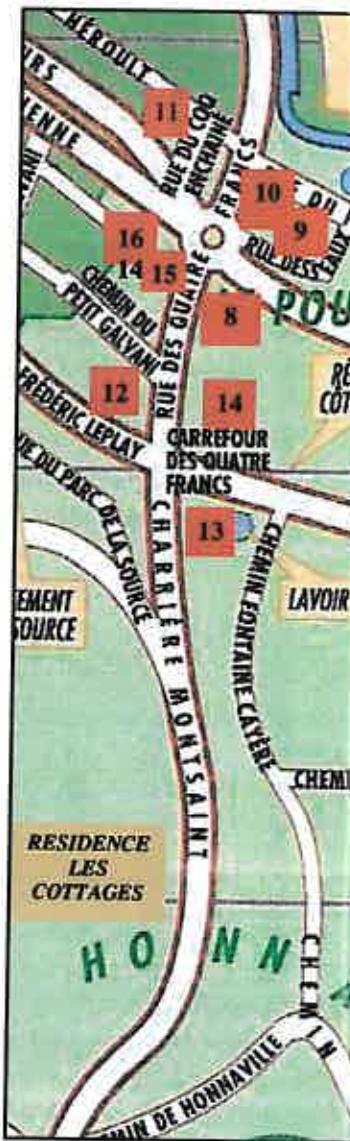
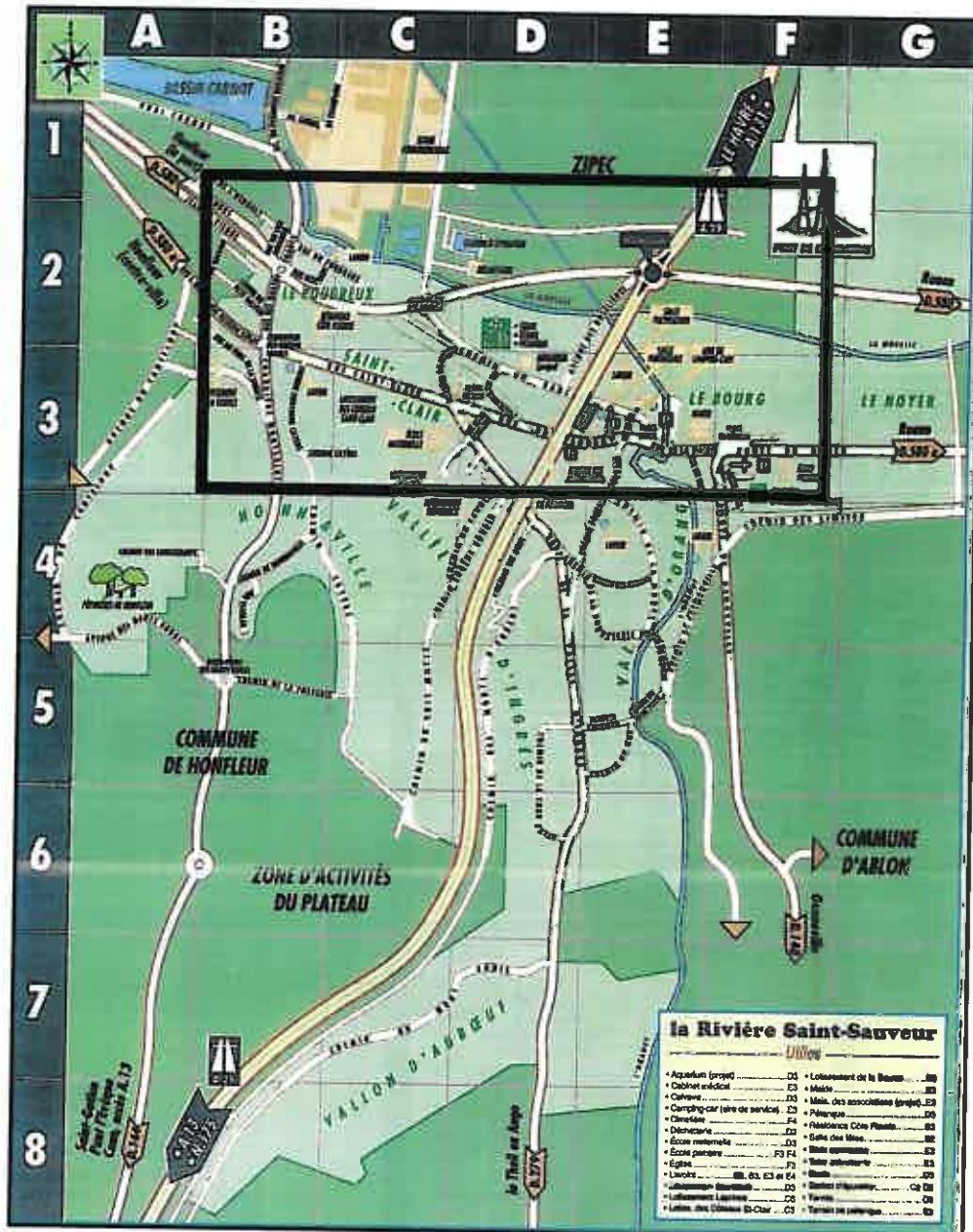
Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
Faites attention aux objets prêts à tomber (cheminées, antennes, planches, arbres, tôles, ...)

MODELES D' AFFICHE



MODELES D'AFFICHE





FICHAGE



- | | | | |
|-----|------------------------------|-----|-------------------------------|
| 1 : | École primaire | 9: | Hôtel les Bleuets |
| 2: | Église Saint Sauveur | 10: | Espace commercial du Poudreux |
| 3: | Salle polyvalente | 11: | Salle des Fêtes de Honfleur |
| 4: | Salle paroissiale | 12: | Distri Center |
| 5: | Bibliothèque, Halte Garderie | 13: | Aldi Marché |
| 6: | École maternelle | 14: | Hôtel Antares |
| 7: | Hôtel B&B | 15: | Restaurant Mac Donald's |
| 8: | Hôtel- Restaurant Campanile | 16: | Hôtel Première Classe |

DANS TOUS LES CAS

- ✓ Abritez vous
- ✓ Ecoutez la radio : 102.2 Mhz
102.6 Mhz
- ✓ Respectez les consignes
- ✓ N'encombrez pas les lignes téléphoniques sauf en cas de danger vital



IMPORTANT

Equipements à avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte :

- ✓ 1 radio portable avec piles de recharge
- ✓ 1 lampe de poche avec piles de recharge
- ✓ des bouteilles d'eau potable
- ✓ ses papiers personnels
- ✓ 1 trousse de pharmacie
- ✓ son traitement médical en cours
- ✓ des couvertures
- ✓ des vêtements de rechange
- ✓ du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, ...)

Pour plus de renseignements,
consultez en mairie le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
avec son plan d'affichage.